



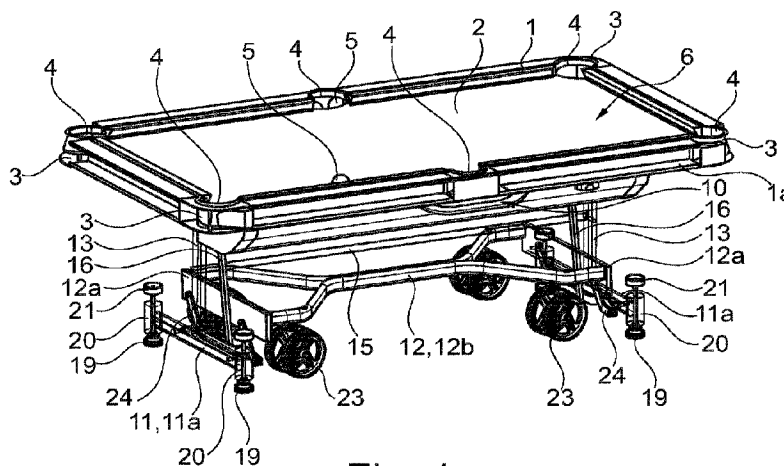
(12) **DEMANDE DE BREVET CANADIEN  
CANADIAN PATENT APPLICATION**

(13) **A1**

(86) **Date de dépôt PCT/PCT Filing Date:** 2022/05/20  
(87) **Date publication PCT/PCT Publication Date:** 2022/11/24  
(85) **Entrée phase nationale/National Entry:** 2023/11/16  
(86) **N° demande PCT/PCT Application No.:** EP 2022/063784  
(87) **N° publication PCT/PCT Publication No.:** 2022/243539  
(30) **Priorité/Priority:** 2021/05/21 (FR FR2105333)

(51) **Cl.Int./Int.Cl. A47B 3/00** (2006.01),  
**A47B 3/08** (2006.01), **A63D 15/00** (2006.01),  
**A63F 7/06** (2006.01)  
(71) **Demandeur/Applicant:**  
DECATHLON, FR  
(72) **Inventeurs/Inventors:**  
GEVAERT, GUILLAUME, FR;  
GARIT, DENIS, FR;  
DANEL, MAXIME, FR  
(74) **Agent:** SMART & BIGGAR LP

(54) **Titre : TABLE DE JEU, NOTAMMENT POUR LA PRATIQUE DU BILLARD**  
(54) **Title: GAMES TABLE, IN PARTICULAR FOR PLAYING BILLIARDS**



**Fig. 1**

(57) **Abrégé/Abstract:**

L'invention concerne une table de jeu comprenant une structure de piètement présentant un cadre supérieur (7) sur lequel un plateau (1) est monté par l'intermédiaire d'un mécanisme de basculement autour d'un axe longitudinal (18), ladite structure de piètement comprenant un cadre d'appui (11) au sol et un chariot (12) de roulement associés par un mécanisme d'articulation (24), ladite table comprenant au moins un organe (16) reliant le plateau (1) et le mécanisme d'articulation (24), ledit organe étant déplacé par le basculement dudit plateau en étant agencé pour mettre la structure de piètement en configuration stable dans laquelle le cadre d'appui (11) est disposé sur le sol en dessous du chariot de roulement (12) - respectivement de déplacement dans laquelle le chariot de roulement (12) est disposé sur le sol en dessous du cadre d'appui (11) - lorsque le plateau (1) est en position horizontale d'utilisation - respectivement dressée de rangement.

## (12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la  
Propriété Intellectuelle  
Bureau international(10) Numéro de publication internationale  
**WO 2022/243539 A1**(43) Date de la publication internationale  
24 novembre 2022 (24.11.2022)

WIPO | PCT

- (51) Classification internationale des brevets :  
A47B 3/00 (2006.01) A63D 15/00 (2006.01)  
A63F 7/06 (2006.01) A47B 3/08 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/EP2022/063784
- (22) Date de dépôt international :  
20 mai 2022 (20.05.2022)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :  
FR2105333 21 mai 2021 (21.05.2021) FR
- (71) Déposant : DECATHLON [FR/FR] ; 4 Boulevard de  
Mons, 59650 Villeneuve d'Ascq (FR).
- (72) Inventeurs : GEVAERT, Guillaume ; DECATHLON,  
4 Boulevard de Mons, 59650 Villeneuve d'Ascq (FR).  
GARIT, Denis ; DECATHLON, 4 Boulevard de Mons,  
59650 Villeneuve d'Ascq (FR). DANIEL, Maxime ; DE-  
CATHLON, 4 Boulevard de Mons, 59650 Villeneuve  
d'Ascq (FR).
- (74) Mandataire : SAYETTAT, Julien ; STRATO-IP, 63 Bou-  
levard de Ménilmontant, 75011 Paris (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de  
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO,  
AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY, BZ, CA,  
CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DJ, DK, DM, DO, DZ,  
EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR,  
HU, ID, IL, IN, IQ, IR, IS, IT, JM, JO, JP, KE, KG, KH, KN,  
KP, KR, KW, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD,  
ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO,

(54) Title: GAMES TABLE, IN PARTICULAR FOR PLAYING BILLIARDS

(54) Titre : TABLE DE JEU, NOTAMMENT POUR LA PRATIQUE DU BILLARD

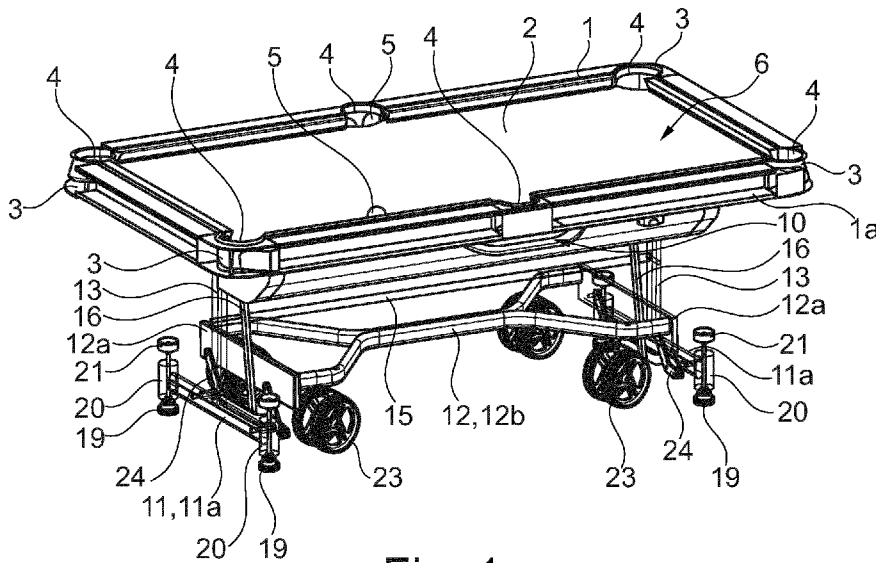


Fig. 1

(57) Abstract: The invention relates to a games table comprising a base structure having an upper frame (7) on which a table top (1) is mounted via a mechanism for tilting about a longitudinal axis (18), the base structure comprising a floor support frame (11) and a rolling carriage (12) which are connected by an articulation mechanism (24), the table comprising at least one member (16) connecting the table top (1) and the articulation mechanism (24), the member being moved by the tilting of the table top while being designed to place the base structure in a stable configuration in which the support frame (11) is arranged on the floor below the rolling carriage (12) - or in a movement configuration in which the rolling carriage (12) is arranged on the floor below the support frame (11) - when the table top (1) is in a horizontal use position - or in a raised configuration for storage.

**WO 2022/243539 A1** 

NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC, SD, SE, SG, SK, SL, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, WS, ZA, ZM, ZW.

- (84) États désignés** (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasién (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

**Publiée:**

- avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues (règle 48.2(h))

**(57) Abrégé :** L'invention concerne une table de jeu comprenant une structure de piètement présentant un cadre supérieur (7) sur lequel un plateau (1) est monté par l'intermédiaire d'un mécanisme de basculement autour d'un axe longitudinal (18), ladite structure de piètement comprenant un cadre d'appui (11) au sol et un chariot (12) de roulement associés par un mécanisme d'articulation (24), ladite table comprenant au moins un organe (16) reliant le plateau (1) et le mécanisme d'articulation (24), ledit organe étant déplacé par le basculement dudit plateau en étant agencé pour mettre la structure de piètement en configuration stable dans laquelle le cadre d'appui (11) est disposé sur le sol en dessous du chariot de roulement (12) - respectivement de déplacement dans laquelle le chariot de roulement (12) est disposé sur le sol en dessous du cadre d'appui (11) - lorsque le plateau (1) est en position horizontale d'utilisation - respectivement dressée de rangement.

## DESCRIPTION

Titre : Table de jeu, notamment pour la pratique du billard

5 L'invention concerne une table de jeu comprenant un plateau portant une surface supérieure de jeu, ainsi qu'une structure de piétement sur laquelle ledit plateau est monté.

10 Elle s'applique en particulier à une table de jeu dont la surface supérieure est agencée pour la pratique du billard. Cette table peut notamment être destinée à une utilisation en extérieur, la surface supérieure étant alors préférentiellement résistante aux intempéries.

15 Pour pouvoir ranger la table de jeu dans un encombrement réduit entre deux utilisations, le document US-5 020 799 prévoit un plateau en deux parties qui sont articulées sur la structure de piétement entre : une position horizontale d'utilisation dans la continuité l'une de l'autre pour former la surface supérieure de jeu, et une position rabattue verticalement l'une contre l'autre.

20 Toutefois, cette solution de rangement ne donne pas entièrement satisfaction en ce que, comme notamment prévu par le document EP-3 169 415, elle nécessite la mise en œuvre de moyens complexes pour assurer une continuité de la surface de jeu qui soit compatible avec la pratique du billard, notamment en venant refermer l'interface entre les deux parties du plateau en position  
25 horizontale.

Pour résoudre ce problème, on connaît du document ES-1 005 075 une table de jeu dont le plateau s'étend transversalement de part et d'autre d'un axe longitudinal en formant une surface supérieure de jeu qui est continue, ledit  
30 plateau étant monté sur la structure de piétement par l'intermédiaire d'un mécanisme de basculement autour dudit axe longitudinal entre une position horizontale d'utilisation et une position dressée de rangement.

Pour assurer la stabilité de la table de jeu en position d'utilisation et son déplacement en position de rangement, cette antériorité prévoit d'équiper la structure de piètement avec des pieds et des roulettes.

5 En particulier, les pieds peuvent être plus ou moins vissés sous la structure de piètement pour être en appui sur le sol lors de l'utilisation de la table de jeu et en retrait pour mettre les roulettes en appui sur le sol afin de permettre le déplacement de la table en position de rangement.

10 Toutefois, cette solution ne donne pas entièrement satisfaction en ce qu'elle est fastidieuse à utiliser dans la mesure où elle nécessite un vissage / dévissage de chacun des pieds pour assurer respectivement la stabilité et le déplacement de la table de jeu.

15 En outre, la fiabilité du passage d'une position stable d'utilisation à une position de rangement déplaçable n'est pas garantie dans la mesure où l'utilisateur doit effectuer deux manipulations distinctes pour, d'une part, utiliser / ranger la table par basculement du plateau et, d'autre part, stabiliser / pouvoir déplacer ladite table par dévissage / vissage des pieds.

20 Enfin, le vissage de chacun des pieds confère un réglage fastidieux de la stabilité et de l'horizontalité de la surface de jeu pour permettre son utilisation de façon satisfaisante.

25 L'invention vise à perfectionner l'art antérieur en proposant notamment une table dont le plateau présente une surface de jeu continue qui est basculable entre une position d'utilisation et une position de rangement, dans laquelle ledit basculement induit de façon simple et fiable respectivement la stabilité de la table pour son utilisation et sa possibilité de déplacement par roulement une fois  
30 rangée.

A cet effet, l'invention propose une table de jeu comprenant un plateau portant une surface supérieure de jeu qui s'étend transversalement de part et d'autre

d'un axe longitudinal dudit plateau, ladite table comprenant une structure de piètement présentant un cadre supérieur sur lequel ledit plateau est monté par l'intermédiaire d'un mécanisme de basculement autour dudit axe longitudinal entre une position horizontale d'utilisation et une position dressée de rangement, ladite structure de piètement comprenant un cadre d'appui au sol et un chariot de roulement sur ledit sol, le cadre d'appui et le chariot de roulement étant associés par un mécanisme d'articulation permettant leur déplacement relatif réversiblement entre :

- une configuration stable de la structure de piètement dans laquelle le cadre d'appui est disposé sur le sol en dessous du chariot de roulement qui est disposé à distance dudit sol ; et
- une configuration de déplacement de la structure de piètement dans laquelle le chariot de roulement est disposé sur le sol en dessous du cadre d'appui qui est disposé à distance dudit sol ;

ladite table comprenant un dispositif d'actionnement du mécanisme d'articulation, ledit dispositif d'actionnement comprenant au moins un organe reliant le plateau et le mécanisme d'articulation, ledit organe étant déplacé par le basculement dudit plateau en étant agencé pour mettre la structure de piètement en configuration stable – respectivement de déplacement – lorsque le plateau est en position d'utilisation – respectivement de rangement –.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures annexées, dans lesquelles :

[Fig.1] représente schématiquement et en perspective une table de jeu selon un mode de réalisation de l'invention, le plateau étant en position d'utilisation avec la structure de piètement en configuration stable ;

[Fig.2a] et

[Fig.2b] représentent chacune une partie de la structure de piètement de la table de jeu de la figure 1, la figure 2a représentant les cadres supérieur et d'appui au sol et la figure 2b représentant le chariot de roulement sur le sol ;

[Fig.3] est une représentation analogue à la figure 1 vue depuis un bord transversal du plateau de jeu ;

[Fig.4] est un zoom partiel et en perspective de la figure 3 montrant plus particulièrement le mécanisme d'articulation à l'interface entre le cadre d'appui et le chariot de roulement ;

[Fig.5a] et

5 [Fig.5b] représentent la table des figures précédentes avec le plateau en position de rangement et la structure de piétement en configuration de déplacement, respectivement en perspective (figure 5a) et en vue depuis un bord transversal du plateau de jeu (figure 5b) ;

10 [Fig.6] est un zoom partiel et en perspective de la figure 5b montrant plus particulièrement le montage du mécanisme d'articulation sur le cadre d'appui.

En relation avec ces figures, on décrit ci-dessous une table de jeu comprenant un plateau 1 portant une surface supérieure de jeu 2 qui s'étend transversalement de part et d'autre d'un axe longitudinal 18 dudit plateau.

15

Dans la description, les termes "longitudinal" et "transversal" sont pris en relation avec l'axe 18, le terme "longitudinal" désignant une direction parallèle à cet axe et le terme "transversal" désignant une direction perpendiculaire à cet axe.

20

Dans le mode de réalisation représenté, le plateau 1 présente une géométrie sensiblement rectangulaire, avec quatre coins arrondis 3, en portant une surface supérieure de jeu 2 qui est agencée pour la pratique du billard.

25

En particulier, le plateau 1 présente six trous 4 qui sont répartis régulièrement le long de sa périphérie, en étant disposés dans chaque coin 3 et au milieu de chaque bord longitudinal dudit plateau, lesdits trous étant agencés pour recueillir des boules 5 de billard, comme représenté sur la figure 1. Par ailleurs, la surface de jeu 2 est recouverte d'un tapis 6 qui peut présenter des inscriptions et/ou des motifs adapté(e)s au billard.

30

En variante non représentée, la surface supérieure de jeu 2 peut être agencée pour la pratique d'un autre type de jeu et/ou de sport, par exemple le tennis de table ou un jeu de palets.

De façon avantageuse, la table est adaptée pour une utilisation en extérieur, par exemple sur une terrasse ou dans un jardin. Pour ce faire, le plateau 1 peut présenter une structure en nid d'abeille disposée entre deux couches d'un revêtement polymère, par exemple en polyéthylène, afin de renforcer à la fois la rigidité mécanique et la résistance à l'eau dudit plateau. De même, le tapis de jeu 6 peut être à base d'un matériau textile imperméable et résistant aux UV.

La table comprend une structure de piétement qui présente un cadre supérieur 7 sur lequel le plateau de jeu 1 est monté par l'intermédiaire d'un mécanisme de basculement autour de l'axe longitudinal 18 entre une position horizontale d'utilisation (figures 1, 3) et une position dressée de rangement (figures 5a, 5b).

En particulier, le plateau 1 forme une surface supérieure de jeu 2 qui est continue, notamment en demeurant en l'état lors du basculement dudit plateau entre ses positions d'utilisation et de rangement.

A l'opposée de la surface de jeu 2, le plateau 1 présente une surface inférieure 8 qui est équipée d'au moins une platine 9 montée en rotation sur le cadre supérieur 7 pour former le mécanisme de basculement.

Sur les figures, le cadre supérieur 7 présente deux traverses latérales 7a reliés par un longeron longitudinal 7b pour présenter une configuration en U s'étendant horizontalement, les extrémités libres desdites traverses étant équipées du mécanisme de basculement du plateau 1 entre une position horizontale d'utilisation en appui sur le cadre supérieur 7 et une position verticale de rangement perpendiculairement audit cadre.

Cette configuration du cadre supérieur 7 permet de ranger le plateau 1 dans une position verticale par rapport au sol afin de pouvoir limiter au maximum la dimension transversale de la table rangée. En variante, en position dressée de rangement, le plateau peut former un angle, par exemple de +/- 20°, autour de cette direction verticale.

En relation avec les figures, la surface inférieure 8 du plateau 1 est équipée de deux platines 9 montées chacune en rotation sur l'extrémité libre de respectivement une traverse 7a pour former le mécanisme de basculement.

5

De façon avantageuse, le plateau 1 présente un bord longitudinal 1a qui est disposé en hauteur en position dressée (figure 5a), ledit bord étant équipé d'un organe de préhension 10 facilitant le basculement dudit plateau. Comme représenté sur les figures 1 et 5a, l'organe de préhension 10 comprend une

10 poignée qui est fixée sous la surface inférieure 8 le long du bord longitudinal 1a correspondant.

10

La structure de piétement présente un cadre inférieur 11 d'appui au sol, le cadre supérieur 7 étant relié audit cadre d'appui par deux poteaux verticaux 13. En particulier, les poteaux verticaux 13 sont reliés chacun au voisinage de respectivement une extrémité d'une traverse 7a du cadre supérieur 7, chaque poteau 13 étant en outre relié au voisinage de l'autre extrémité de ladite traverse par un support incliné 14. En outre, chaque poteau 13 est relié directement à l'extrémité d'une traverse 7a associée au longeron 7b, et à l'extrémité libre de ladite traverse par le support incliné 14.

15

20

Pour améliorer la stabilité de la structure de piétement, les poteaux 13 sont reliés par une barre horizontale 15 de maintien qui s'étend longitudinalement entre lesdits poteaux, chaque extrémité de ladite barre étant fixée à mi-hauteur sur respectivement un poteau 13.

25

La structure de piétement présente un chariot de roulement 12 qui est associé au cadre d'appui 11 par un mécanisme d'articulation 24 permettant leur déplacement relatif réversiblement entre :

30

- une configuration stable de la structure de piétement, dans laquelle le cadre d'appui 11 est disposé sur le sol en dessous du chariot de roulement 12 qui est disposé à distance dudit sol (figures 1, 3, 4) ; et

- une configuration de déplacement de la structure de piétement, dans laquelle le chariot de roulement 12 est disposé sur le sol en dessous du cadre d'appui 11 qui est disposé à distance dudit sol (figures 5a, 5b).

5 Pour permettre le basculement de la structure de piétement d'une configuration à l'autre, la table comprend un dispositif d'actionnement du mécanisme d'articulation 24, ledit dispositif d'actionnement comprenant au moins un organe 16, par exemple sous la forme d'une bielle dans le mode de réalisation représenté, reliant le plateau 1 et le mécanisme d'articulation 24, ledit organe  
10 étant déplacé par le basculement dudit plateau en étant agencé pour mettre la structure de piétement en configuration stable – respectivement de déplacement – lorsque le plateau 1 est en position d'utilisation – respectivement de rangement.

Ainsi, en manipulant uniquement et simplement le basculement du plateau 1,  
15 l'utilisateur configure simultanément la structure de piétement entre son état stable d'utilisation de la table de jeu et son état permettant le déplacement par roulement de la table rangée. De façon avantageuse, le changement de configuration de la structure de piétement ne modifie pas la géométrie d'appui du cadre 11, ce qui permet de conserver un réglage dudit cadre conférant la stabilité  
20 et l'horizontalité de la surface de jeu 2.

Dans le mode de réalisation représenté, le dispositif d'actionnement comprend deux organes 16 montés chacune à proximité de respectivement un poteau vertical 13, chaque organe 16 présentant une extrémité supérieure qui est  
25 montée en rotation sous le plateau 1 selon un axe longitudinal de rotation 17 qui est décalé de l'axe de basculement 18 pour induire un déplacement des organes 16 par le basculement dudit plateau.

En particulier, chaque organe 16 est monté en rotation sur la platine 9 adjacente  
30 du plateau 1 de sorte que, en position dressée de rangement, l'axe 17 de rotation dudit organe est disposé au-dessus de l'axe de basculement 18, afin d'induire un enfoncement de l'organe 16 lors du basculement du plateau 1 en position horizontale d'utilisation.

Sur les figures, le cadre d'appui 11 est relié fixement au cadre supérieur 7, le chariot de roulement 12 étant déplaçable par rapport audit cadre d'appui au moyen du mécanisme d'articulation 24 entre une position haute et une position basse pour pouvoir mettre la structure de piétement réversiblement en configuration stable et de déplacement.

En variante non représentée, le chariot 12 peut être fixé au cadre supérieur 7 et le cadre d'appui 11 peut être déplaçable au moyen du mécanisme d'articulation 24 pour pouvoir modifier la structure de piétement d'une configuration à l'autre.

Le chariot de roulement 12 et le cadre d'appui 11 présentent chacun deux traverses latérales 11a, 12a qui sont espacées longitudinalement, chaque traverse 11a du cadre d'appui 11 étant fixée à l'extrémité inférieure de respectivement un poteau vertical 13, les traverses 12a du chariot 12 étant disposées dans l'espace longitudinal formé entre les traverses 11a dudit cadre d'appui.

Le cadre d'appui 11 porte au moins un pied 19 dont la hauteur est ajustable, ce qui permet d'ajuster l'horizontalité du plateau 1 de jeu selon l'inclinaison du sol sur lequel la table est utilisée, en particulier lors d'une utilisation de ladite table en extérieur.

Pour ce faire, les extrémités des traverses 11a du cadre d'appui 11 portent chacune un module 20 dans lequel un pied 19 est monté au moyen d'un mécanisme 21 de vissage manuel qui permet d'adapter sa hauteur de saillie sous ledit cadre. En particulier, chaque mécanisme 21 présente une poignée supérieure que l'utilisateur peut saisir pour effectuer le vissage du pied 19 correspondant.

De façon avantageuse, une fois le vissage des pieds 19 effectué pour obtenir une stabilité et une horizontalité de la surface de jeu 2 permettant son utilisation

de façon satisfaisante, le basculement du plateau 1 et donc le changement de configuration de la structure de piètement n'ont pas d'influence sur ce réglage.

5 Les traverses 12a du chariot de roulement 12 sont reliées fixement par au moins un longeron 12b, les traverses 11a du cadre d'appui 11 étant associées à respectivement une traverse 12a du chariot de roulement 12. En relation avec la figure 2b, le chariot 12 comprend un longeron longitudinal 12b dont chaque extrémité se divise en deux branches 22, l'extrémité libre de chaque branche 22 étant fixée à respectivement une extrémité de la traverse 12a adjacente.

10

Le chariot de roulement 12 porte des roues 23 qui sont disposées pour permettre le déplacement de la table par roulement sur le sol. Sur les figures, le chariot 12 comprend quatre paires de roues 23 qui sont chacune montées en rotation autour d'un axe vertical sur respectivement une branche 22 du longeron central 12b, afin de pouvoir pivoter chacune indépendamment autour de son axe vertical pour pouvoir diriger la table lors de son roulement sur le sol.

15

Les traverses 11a, 12a du cadre d'appui 11 et du chariot de roulement 12 sont associées de chaque côté par respectivement un mécanisme d'articulation 24 actionné par un organe 16, chaque mécanisme d'articulation 24 étant disposé à l'interface desdites traverses.

20

En relation avec les figures 3, 4, 5b et 6, chaque mécanisme d'articulation 24 comprend une barre d'actionnement 25 sur laquelle l'extrémité inférieure de l'organe 16 adjacent est montée en rotation, ladite barre présentant deux extrémités latérales portant chacune une biellette 26 en rotation suivant un premier axe longitudinal 27.

25

Chacune des biellettes 26 est montée en rotation suivant un deuxième axe longitudinal 28 de rotation sur le cadre d'appui 11 et suivant un troisième axe 29 de rotation sur le chariot de roulement 12, lesdits axes étant disposés de sorte que le déplacement de la barre 25 par l'organe 16 induise le déplacement relatif du chariot de roulement 12 et du cadre d'appui 11.

30

En particulier, chaque barre d'actionnement 25 s'étend sur une dimension transversale entre ses extrémités latérales, l'extrémité inférieure de l'organe 16 étant montée en rotation au voisinage de la partie centrale de ladite barre.

5

Chaque biellette 26 présente un premier bras 26a s'étendant entre le premier axe 27 et un pivot 30 définissant l'un parmi les deuxième 28 et troisième 29 axe de rotation, et un deuxième bras 26b s'étendant entre le pivot 30 et l'autre parmi les deuxième 28 et troisième 29 axe de rotation.

10

Dans le mode de réalisation représenté, le pivot 30 définit le deuxième axe de rotation 28, autour duquel le chariot 12 est monté mobile par rapport au cadre d'appui 11 entre les configurations stable et de déplacement. Par ailleurs, les bras 26a, 26b sont reliés par un coude portant le pivot 30, le deuxième bras 26b présentant une longueur supérieure à la longueur du premier bras 26a pour pouvoir bénéficier d'un effet de bras de levier.

15

20

Les biellettes 26 sont agencées pour, lorsque l'utilisateur bascule le plateau 1 dans l'une ou l'autre de ses positions, transformer le déplacement de l'organe 16 en un déplacement vertical de la barre d'actionnement 25 par rotation desdites biellettes autour du pivot 30 pour passer réversiblement d'une configuration dans laquelle l'axe 29 porté par le deuxième bras 26b est disposé au dessous dudit pivot, correspondant à la configuration de roulement (figures 5b, 6), à une configuration dans laquelle ledit axe est disposé au-dessus dudit pivot, correspondant à la configuration stable (figures 3, 4).

25

30

En particulier, la longueur du deuxième bras 26b est agencée pour permettre un déplacement du chariot 12 sur une hauteur qui est suffisamment importante pour assurer un bon écart de hauteur entre ledit chariot et le cadre d'appui 11, afin de permettre :

- en configuration stable, d'écarter les roues 23 du sol d'une hauteur suffisamment grande pour éviter tout contact desdites roues avec ledit sol ; et

- en configuration de roulement, d'écarter les pieds 19 du sol d'une hauteur suffisamment grande pour éviter que lesdits pieds n'entravent le roulement de la structure de piétement sur ledit sol.
- 5 Le plateau 1 est équipé d'au moins un moyen 31, 32 de verrouillage dans l'une de ses positions horizontale d'utilisation ou dressée de rangement, afin d'éviter tout basculement intempestif dudit plateau vers l'autre position, notamment de la position de rangement vers la position d'utilisation.
- 10 Pour ce faire, le cadre supérieur 7 et/ou l'organe 16 est agencé pour coopérer avec le moyen de verrouillage 31, 32. Dans le mode de réalisation représenté, la surface inférieure 8 du plateau 1 est équipée de :
- deux loquets 31 de verrouillage en position horizontale, agencés pour s'engager réversiblement sur respectivement une traverse latérale du
  - 15 cadre supérieur 7 dans ladite position horizontale ; et
  - deux loquets 32 de verrouillage en position dressée, agencés pour s'engager réversiblement sur respectivement un organe 16 dans ladite position dressée.

## REVENDEICATIONS

1. Table de jeu comprenant un plateau (1) portant une surface supérieure de jeu qui s'étend transversalement de part et d'autre d'un axe longitudinal (18) dudit plateau, ladite table comprenant une structure de piètement présentant un cadre supérieur (7) sur lequel ledit plateau est monté par l'intermédiaire d'un mécanisme de basculement autour dudit axe longitudinal entre une position horizontale d'utilisation et une position dressée de rangement, ladite structure de piètement comprenant un cadre d'appui (11) au sol et un chariot (12) de roulement sur ledit sol, ladite table étant caractérisée en ce que le cadre d'appui (11) et le chariot de roulement (12) sont associés par un mécanisme d'articulation (24) permettant leur déplacement relatif réversiblement entre :

- une configuration stable de la structure de piètement dans laquelle le cadre d'appui (11) est disposé sur le sol en dessous du chariot de roulement (12) qui est disposé à distance dudit sol ; et
- une configuration de déplacement de la structure de piètement dans laquelle le chariot de roulement (12) est disposé sur le sol en dessous du cadre d'appui (11) qui est disposé à distance dudit sol ;

ladite table comprenant un dispositif d'actionnement du mécanisme d'articulation (24), ledit dispositif d'actionnement comprenant au moins un organe (16) reliant le plateau (1) et le mécanisme d'articulation (24), organe étant déplacé par le basculement dudit plateau en étant agencé pour mettre la structure de piètement en configuration stable – respectivement de déplacement – lorsque le plateau (1) est en position d'utilisation – respectivement de rangement.

25

2. Table de jeu selon la revendication 1, caractérisée en ce que le plateau (1) présente une surface inférieure (8) équipée d'au moins une platine (9) qui est montée en rotation sur le cadre supérieur (7) pour former le mécanisme de basculement.

30

3. Table de jeu selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que le cadre supérieur (7) présente deux traverses latérales (7a) reliées par un longeron longitudinal (7b) pour présenter une configuration en U s'étendant

horizontalement, les extrémités libres desdites traverses étant équipées du mécanisme de basculement du plateau (1) entre une position horizontale en appui sur le cadre supérieur (7) et une position verticale de rangement perpendiculairement audit cadre.

5

4. Table de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le cadre supérieur (7) est relié au cadre d'appui (11) par deux poteaux verticaux (13).

10

5. Table de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le plateau (1) est équipé d'au moins un moyen de verrouillage (31, 32) dans l'une de ses position horizontale d'utilisation ou dressée de rangement.

15

6. Table de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que l'organe (16) présente une extrémité supérieure qui est montée en rotation sous le plateau (1) selon un axe longitudinal de rotation (17) qui est décalé de l'axe de basculement (18) pour induire le déplacement dudit organe par le basculement dudit plateau.

20

7. Table de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le cadre d'appui (11) est relié fixement au cadre supérieur (7), le chariot de roulement (12) étant déplaçable par rapport audit cadre d'appui au moyen du mécanisme d'articulation (24) entre une position haute et une position basse pour pouvoir mettre la structure de piètement réversiblement en configuration stable et de déplacement.

25

8. Table de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que le cadre d'appui (11) porte au moins un pied (19) dont la hauteur est ajustable.

30

9. Table de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que le chariot de roulement (12) porte des roues (23) qui sont disposées pour permettre le déplacement de ladite table par roulement sur le sol.

10. Table de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que le chariot de roulement (12) et le cadre d'appui (11) présentent chacun deux traverses latérales (11a, 12a) qui sont espacées longitudinalement, le  
5 mécanisme d'articulation (24) étant disposé à l'interface des traverses (11a, 12a) du cadre d'appui (11) et du chariot de roulement (12).

11. Table de jeu selon la revendication 10, caractérisée les traverses (12a) du chariot de roulement (12) sont reliées fixement par au moins un longeron (12b),  
10 les traverses (11a) du cadre d'appui (11) étant associées à respectivement une traverse (12a) du chariot de roulement (12).

12. Table de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que le mécanisme d'articulation (24) comprend une barre d'actionnement  
15 (25) sur laquelle l'extrémité inférieure de l'organe (16) est montée en rotation, ladite barre présentant deux extrémités latérales portant chacune une biellette (26) en rotation suivant un premier axe longitudinal (27), chacune desdites biellettes étant montée en rotation suivant un deuxième axe longitudinal (28) de rotation sur le cadre d'appui (11) et suivant un troisième axe longitudinal (29) de  
20 rotation sur le chariot de roulement (12), lesdits axes de rotation étant disposés de sorte que le déplacement de la barre (25) par l'organe (16) induise le déplacement relatif du chariot de roulement (12) et du cadre d'appui (11).

13. Table de jeu selon la revendication 12, caractérisée en ce que chaque  
25 biellette (26) présente un premier bras (26a) s'étendant entre le premier axe de rotation (27) et un pivot (30) définissant l'un parmi les deuxième (28) et troisième (29) axe de rotation, et un deuxième bras (26b) s'étendant entre ledit pivot et l'autre parmi les deuxième (28) et troisième (29) axe de rotation.

30 14. Table de jeu selon la revendication 13, caractérisée en ce que les biellettes (26) sont agencées pour transformer le déplacement de l'organe (16) en un déplacement vertical de la barre d'actionnement (25) par rotation desdites biellettes autour du pivot (30) pour passer réversiblement d'une configuration

dans laquelle l'axe (29) porté par le deuxième bras est disposé au dessous dudit pivot à une configuration dans laquelle ledit axe est disposé au dessus dudit pivot.

- 5 15. Table de jeu selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisée en ce que la surface supérieure de jeu (2) est agencée pour la pratique du billard.

1/4

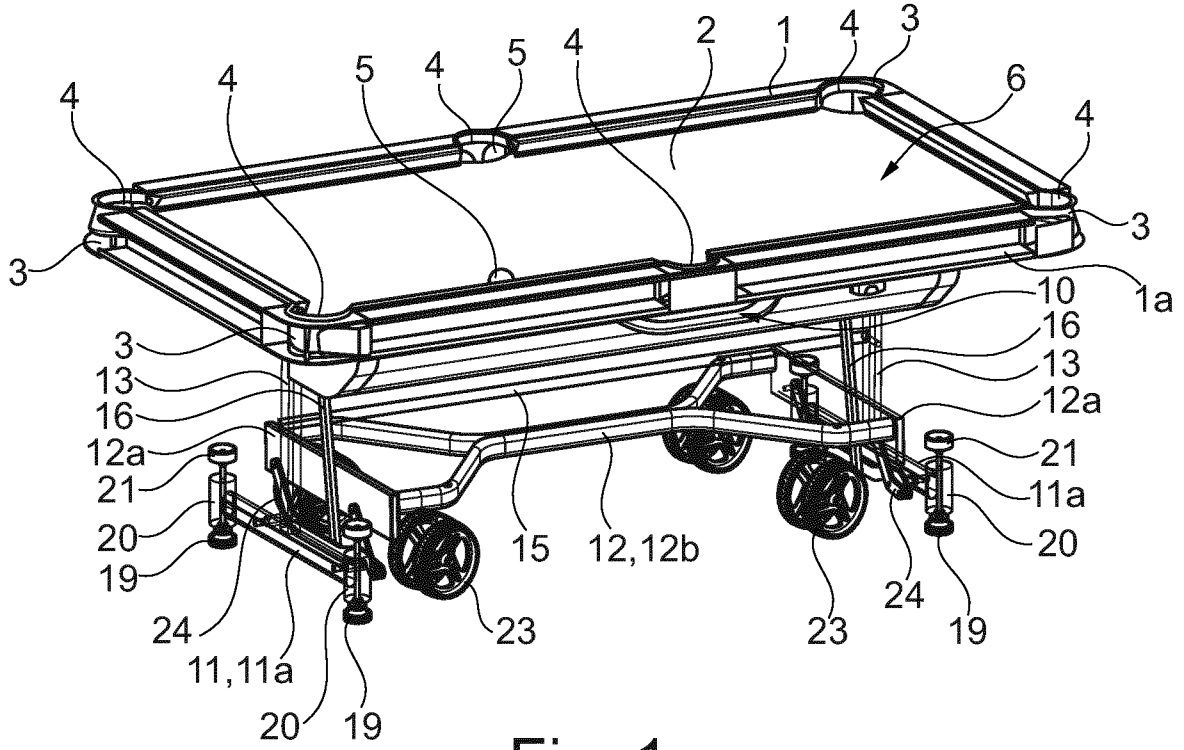


Fig. 1

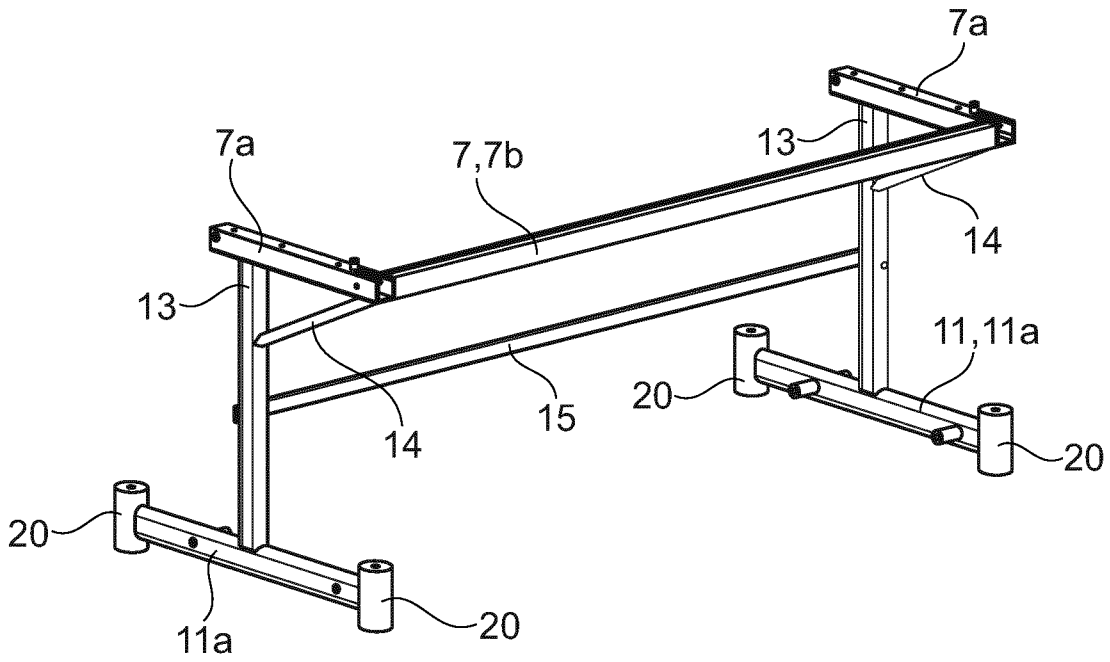


Fig. 2a

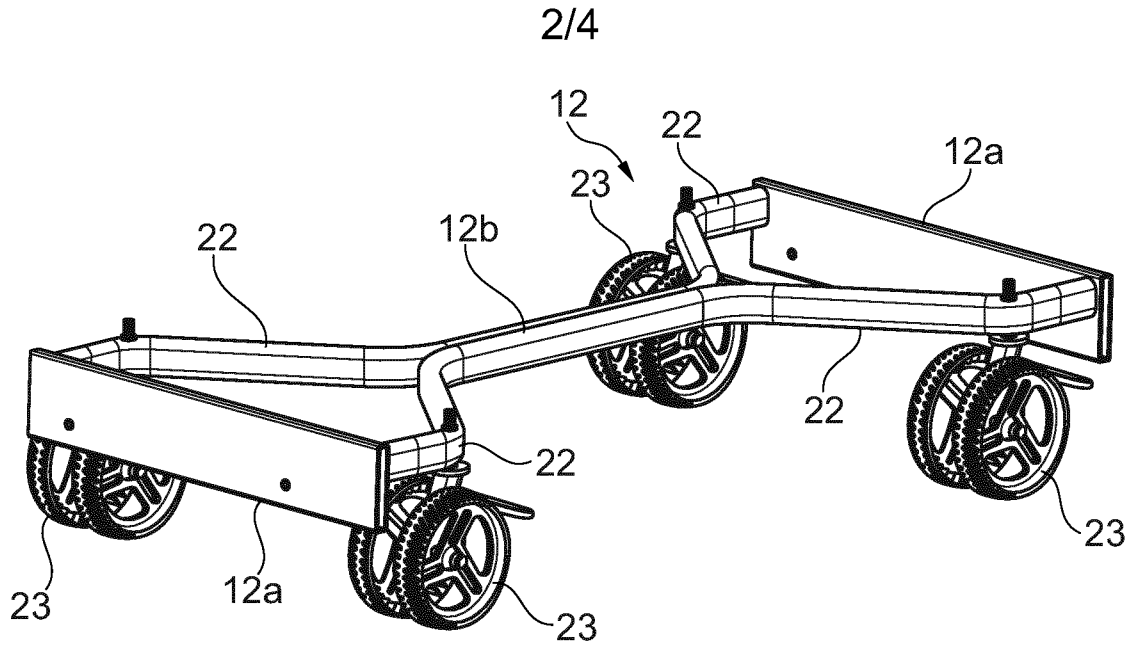


Fig. 2b

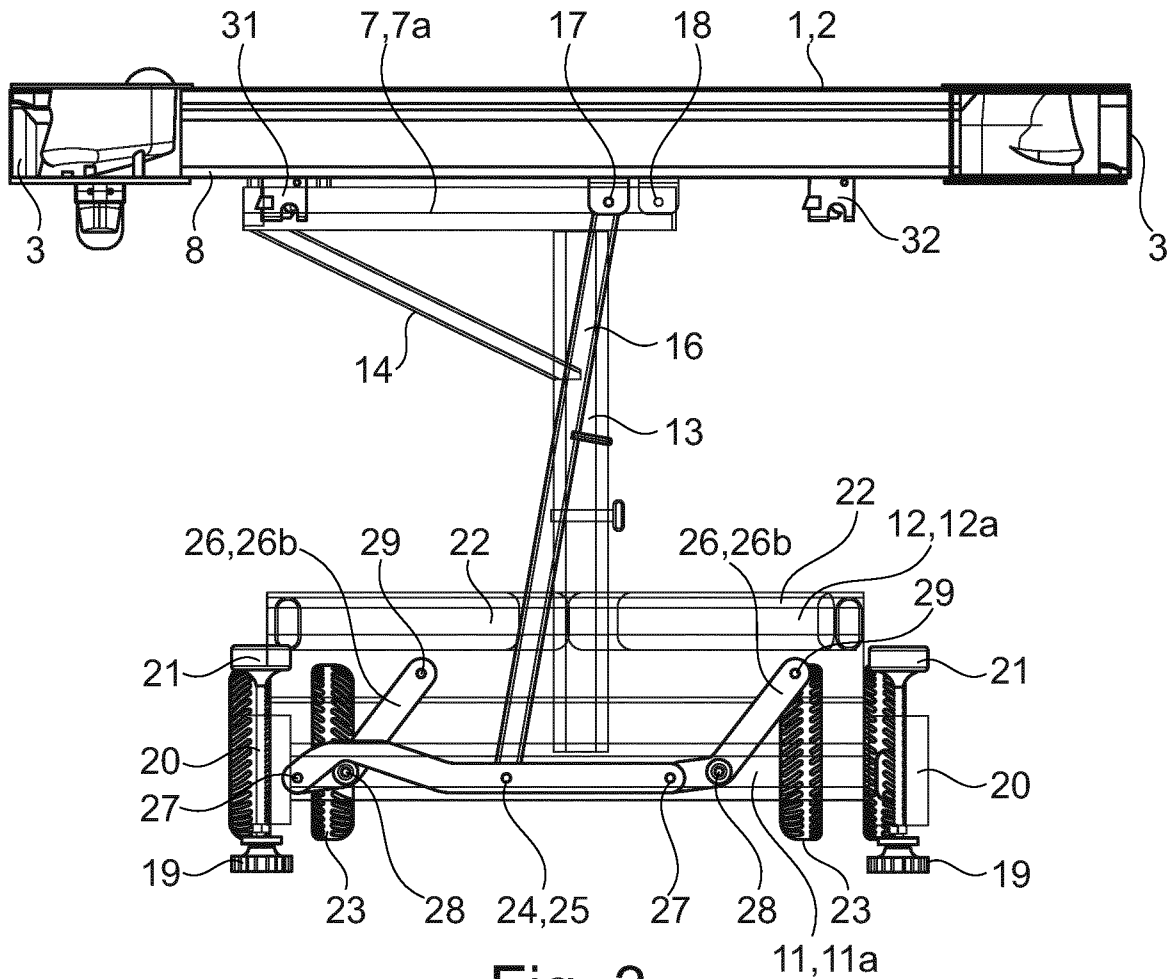
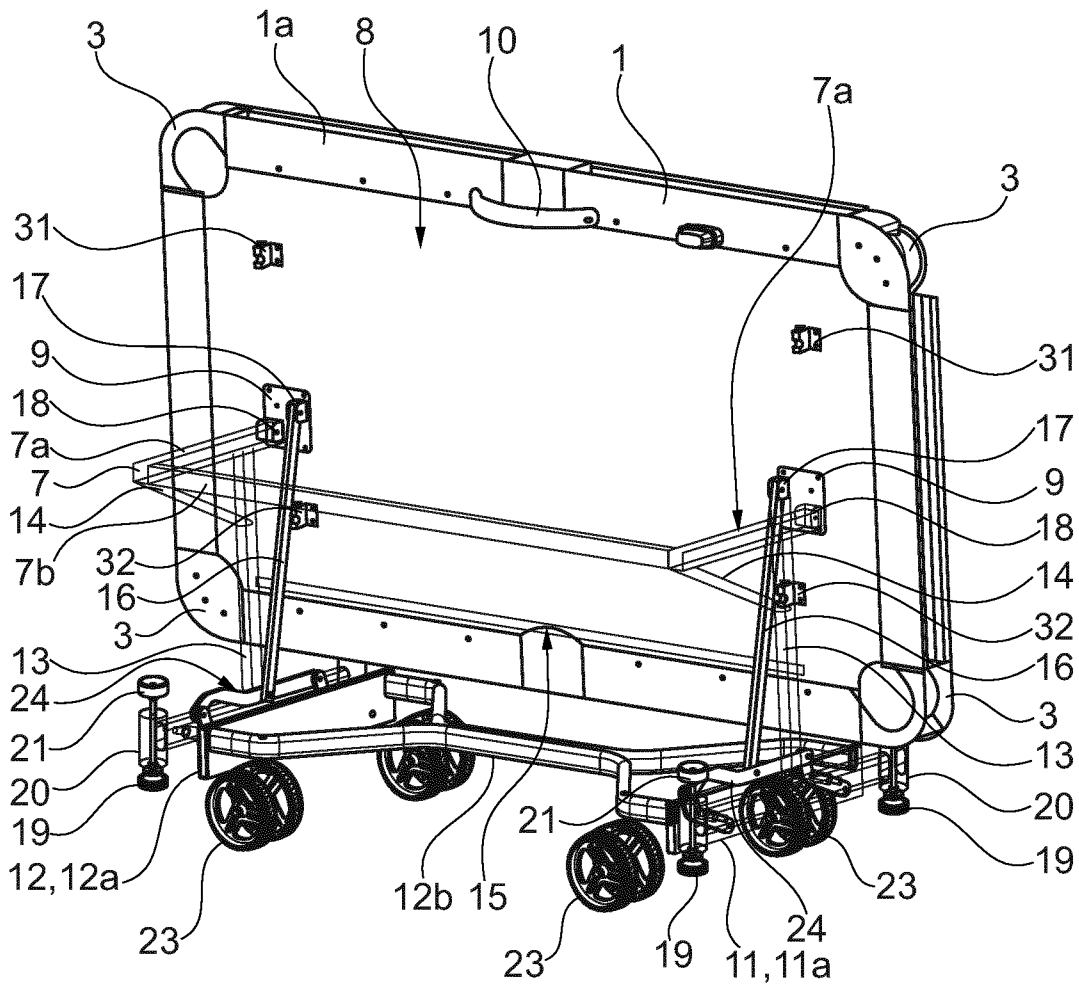
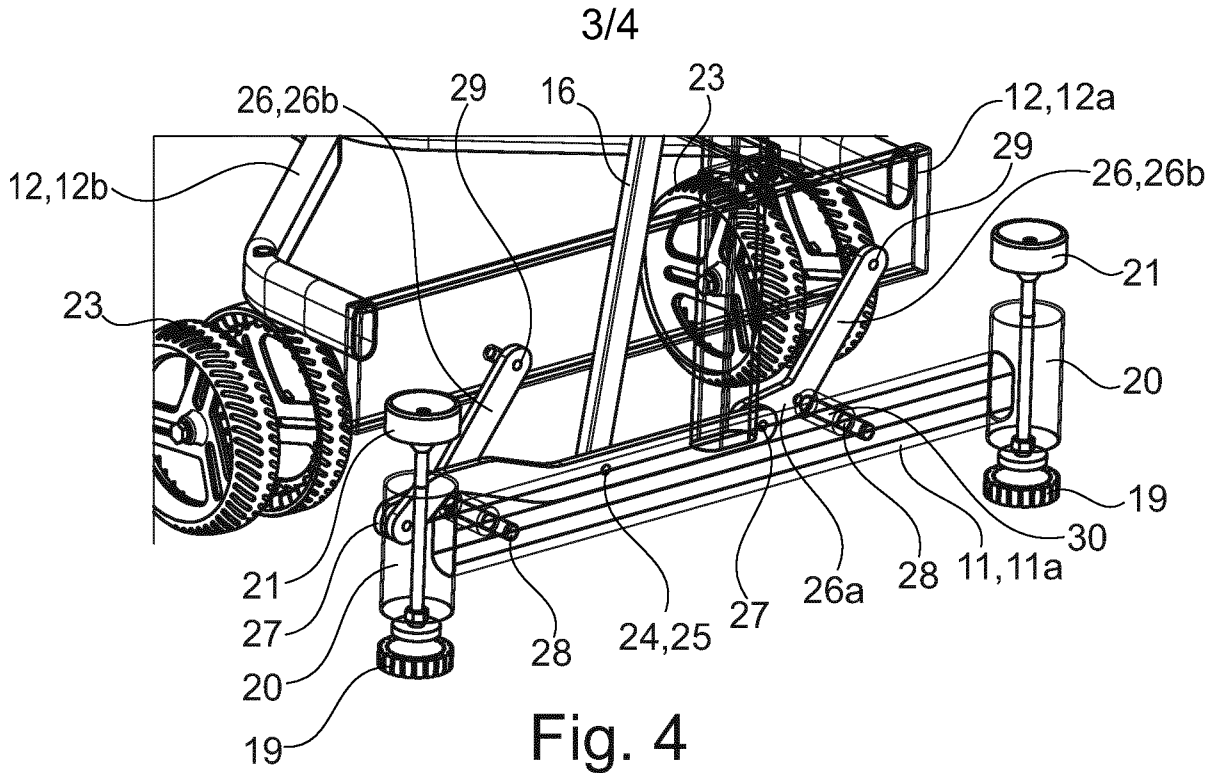


Fig. 3



4/4

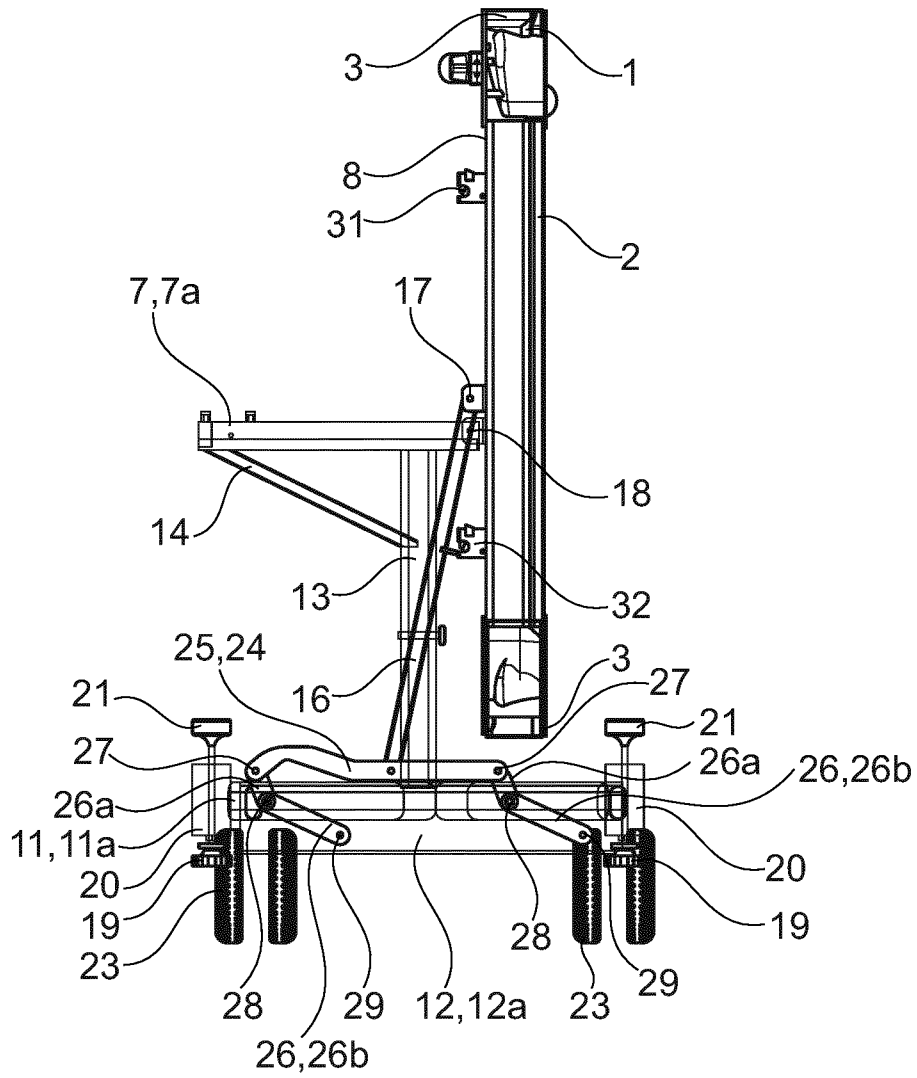


Fig. 5b

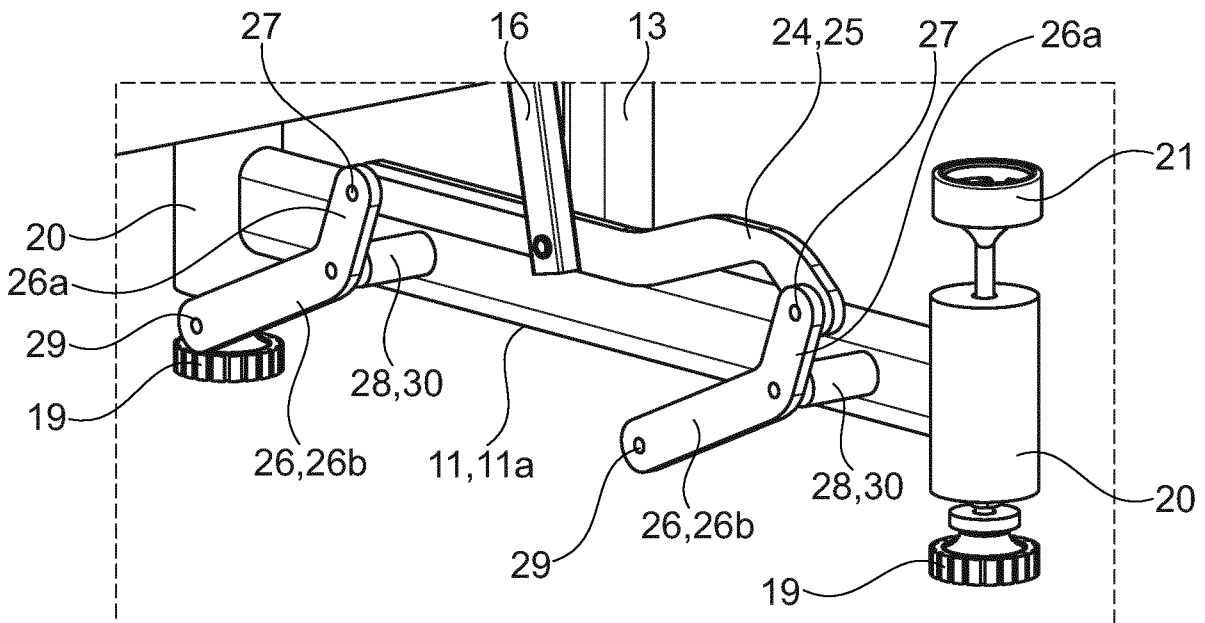


Fig. 6

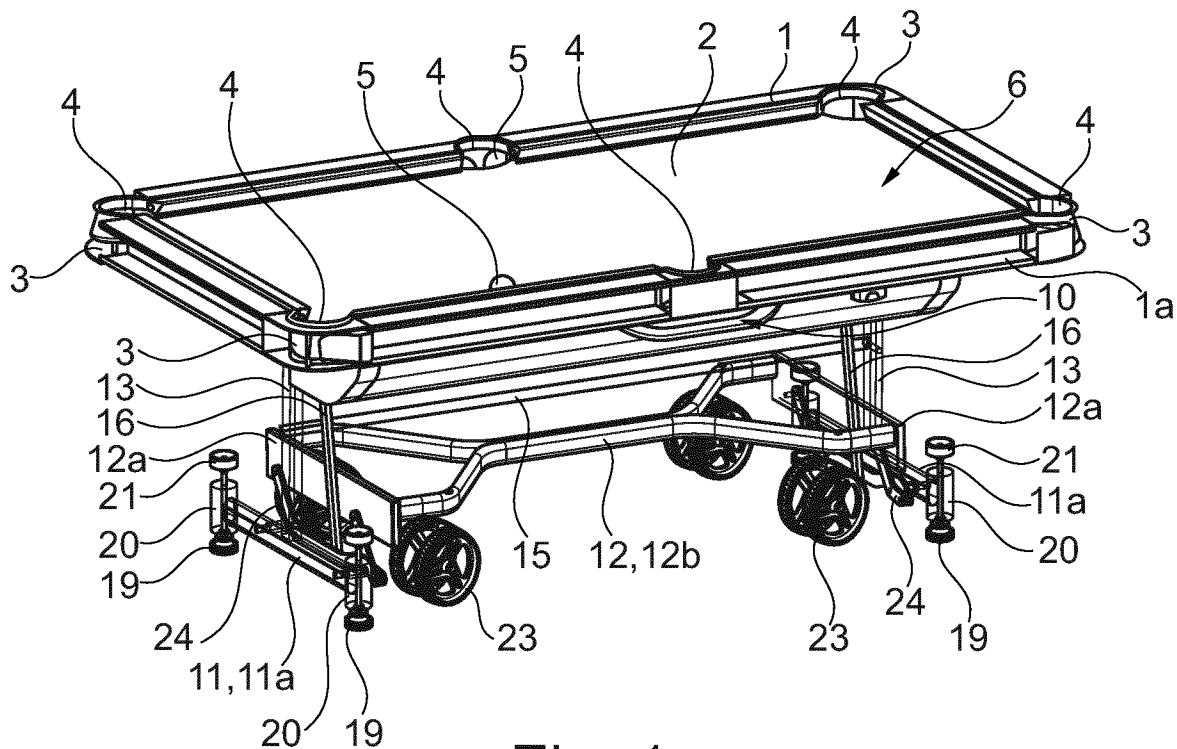


Fig. 1